Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 6 juillet 2020, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché.

Rés. 2020-07-169 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 15 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 29 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 27 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état

d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 23 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de neuf jours, soit jusqu’au 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l’arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l’arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui indique que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d’un organe délibérant, puisse se tenir à l’aide d’un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu’une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu’il est dans l’intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et soit enregistrée pour diffusion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-07-170 : Adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l’ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l’ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de juin 2020

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et des dépenses

6. Questions de l’assistance

7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 374-2020 Règlement modifiant le règlement numéro 356-2018, le règlement 210-2003, le règlement 227-2005(abrogé), le règlement 236-2006 et le règlement 281-2011 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 375-2020 : Règlement modifiant le règlement 355-2018 et 323-2015 pour permettre la circulation des véhicules hors route (motoneiges) sur certains chemins municipaux

9. Demande du syndicat concernant le versement des vacances

10. Kiosque de crème glacée au Parc Saint-Jean-Optimiste

11. Offre de Service Pneus TC pour le recapage des pneus du camion à déchets

12. Carrefour emploi Mékinac/Vélos libre-service

13. Période de questions

14. Affaires nouvelles :

    A) Demande de soumissions pour l’achat d’un nouveau camion

15. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-07-171 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de juin 2020

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin et du 15 juin 2020 avec la modification proposée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance juin 2020

Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec.
Le MAMHQ nous informe qu'un montant de 39 611 $ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond à la mesure financière visant à compenser les municipalités ayant sur leur territoire des terres publiques non assujetties à la compensation tenant lieu de taxes pour l'année 2020.

Commission Scolaire de l'Énergie
La CSE nous informe que le nom de Commission Scolaire de l'Énergie sera modifié à compter du 15 juin 2020 pour devenir Centre de Services Scolaire de l'Énergie.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec
La CPTAQ nous informe que la demande pour le dossier 427635 devrait être refusé pour la demande de l'aliénation à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins accessoires résidentielles, d'une superficie approximative de 1 448.6 mètres carrés correspondant à une partie du lot 4 757 474 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan.

La CPTAQ nous informe que le dossier 405264 fait rappel, que l'autorisation rendues en sa faveur était assujettie à plusieurs conditions, notamment quant à sa durée. En conséquence elle propose une nouvelle demande pour poursuivre les activités autorisées.

La CPTAQ nous envoie un accusé de réception pour le dossier 428283 et que celui-ci sera analyser dans le but de faire l'existence de droits personnels ou réels sur la superficie mentionnée en objet. Le dossier sera transmis au Service des enquêtes pour son traitement.

Curriculum Vitae
Monsieur Zachary Marcotte de Sainte-Thècle nous offre ses services pour l'entretien des parcs pour l'été 2020.

Fédération Québécoise des Municipalités (information COVID-19)
1er juin, le gouvernement a annoncé le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 51 354 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 1 185 personnes sont hospitalisées, 163 personnes sont aux soins intensifs et 4 661 personnes sont malheureusement décédées. Prochaine étape, la réouverture progressive des installations aquatiques et des modules de jeux de parcs en contexte de la COVID-19.

2 juin, le gouvernement a annoncé le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 61 593 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 1 175 personnes sont hospitalisées, 161 personnes sont aux soins intensifs et 4 713 personnes sont malheureusement décédées. Le ministre rappel les 10 000 postes de préposés en CHSLD à pouvoir et à dévoiler le nouveau programme accéléré soutien aux soins d'assistances en établissement de santé.

3 juin, le gouvernement a annoncé le bilan pour la COVID-19 était maintenant 51 884 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 1 141 personnes sont hospitalisées, 158

personnes sont aux soins intensifs et 4 794 personnes sont malheureusement décédées. Dernière heure sur les camps jours et les ratios. Il sera possible de revenir aux ratios réguliers en appuyant cette décision sur l'évolution de la pandémie et des connaissances sur la transmission du coronavirus.

4 juin, le gouvernement a annoncé le bilan de la COVID-19 était maintenant 52 143 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 1 073 personnes sont hospitalisées, 146 personnes aux soins intensifs et 4 885 personnes sont décédées. L'annonce de la journée la reprise progressive des sports d'équipes à compter du 8 juin.

8 juin, le gouvernement a annoncé le bilan de la COVID-19 était maintenant 53 047 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 979 personnes sont hospitalisées, 121 personnes sont aux soins intensifs et 4 984 personnes sont décédées. La baisse du nombre de décès est à noter. Au Québec 6 décès au cours des 24 dernières heures.

9 juin, le gouvernement a annoncé le bilan de la COVID-19 était maintenant 53 185 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 961 personnes sont hospitalisées, 117 personnes sont aux soins intensifs et 5 029 personnes sont décédées. Le ministre annonce qu'il sera bientôt possible de se réunir dans des lieux privés intérieurs, à condition de ne pas dépasser le nombre maximal de 10 personnes. De plus, la fédération appuie la démarche du gouvernement concernant la Loi 61, Loi visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19.

11 juin, le gouvernement a annoncé le bilan de la COVID-19 était maintenant de 53 485 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 871 personnes sont hospitalisées, 114 personnes sont aux soins intensifs et 5 105 personnes sont décédées. L'annonce de la deuxième phase des activités touristiques au Québec se fera à partir du 19 juin 2020. De plus le ministre annonce que le taux de taxes scolaire et à la baisse pour l'année 2020-2021.

15 juin, le gouvernement a annoncé le bilan de la COVID-19 était maintenant de 54 054 cas de confirmés de personnes infectées au Québec., 771 personnes sont hospitalisées, 82 personnes sont au soins intensifs et 5 242 personnes sont malheureusement décédées. La situation s'améliore au cours des dernières 24hrs 11 personnes sont décédées. De plus, à compter du 22 juin des rassemblements intérieurs d'un maximum de 50 personnes seront permis et la distanciation physique de 1.5 mètre (sauf pour les personnes d'une même famille) et aussi, à compter du 22 juin les enfants de 16 ans et moins pourront se trouver à 1 mètre de distance entre eux dans les écoles, milieux de garde et camps de jour.

16 juin, le gouvernement a annoncé le bilan de la COVID-19 était maintenant de 54 146 cas de confirmés de personnes infectées au Québec (une hausse de 92), 718 personnes sont hospitalisées, 77 personnes sont aux soins intensifs et 5 269 personnes sont malheureusement décédées. Suite à l'annonce autorisant les rassemblements intérieur notre prochaine réunion pourra se tenir devant public.

17 juin, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant 54 263 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 690 personnes sont hospitalisées, 72 personnes sont aux soins intensifs et 5 269 personnes sont malheureusement décédées. De plus, à compter du 22 juin les ouvertures de plage, les infrastructures sportives intérieures et la reprise des matchs pour les sports collectifs pourront se faire en respectant les directives de la direction générale de la santé publique.

18 juin, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant 54 383 cas de personnes infectées au Québec, 637 personnes sont hospitalisées, 65 personnes sont aux soins intensifs et 5 340 personnes sont malheureusement décédées. La nouvelle phase du déconfinement les services de garde éducatifs à l'enfance. Retour à 100% de la capacité d'accueil à compter du 22 juin 2020.

19 juin, le gouvernement a annoncé que le bilan pour la COVID-19 était maintenant 54 550 cas de confirmé de personnes infectées au Québec (une hausse de 167), 574 personnes sont hospitalisées, 63 personnes sont aux soins intensifs et 5 375 personnes sont malheureusement décédées. Il nous parle aussi du plan de déconfinement des centres d'hébergements et de soins de longue durée.

22 juin, le gouvernement a annoncé le bilan pour la COVID-19 était maintenant 54 835 cas de confirmés de personne infectées au Québec, 520 personnes sont hospitalisées, 57 personnes sont aux soins intensifs et 5 417 personnes sont malheureusement décédées. Concernant les séances du conseil tenue publique des nouvelles consignes seront publiées dans quelques jours.

25 juin, le gouvernement a annoncé le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 55 079 cas de confirmées de personnes infectées au Québec, 487 personnes sont hospitalisées, 50 personnes sont aux soins intensifs et 5 448 personne sont décédées. Prochaine étape du déconfinement, à compter du 25 juin les parc aquatique et d'attraction, les spas, les établissements d'hébergement touristique, les bars, les casinos et les maisons de jeux ainsi que les entreprises de services peuvent rouvrir. La situation concernant la tenue des réunions du conseil avec publique est toujours inchangées pour les municipalités.

29 juin, le gouvernement a annoncé le bilan pour al COVID-19 était maintenant de 55 390 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 455 personnes sont hospitalisées, 45 personnes sont aux soins intensifs et 5 485 personnes sont malheureusement décédées. Prochainement la réouverture des bibliothèques publiques du Québec et le réseau biblio.

30 juin, le gouvernement a annoncé le bilan pour la COVID-19 était maintenant 55 458 cas de confirmée, 435 personnes sont hospitalisées, 38 personnes sont aux soins intensifs et 5 503 personnes dont malheureusement décédées, (7 nouveaux cas en 24h). L'annonce de la journée a été la décision d'Air Canada de suspendre plusieurs lignes régionales et de fermer 8 escales au Canada; et d'oublier le port du masque dans les déplacements de transport en commun à compte du 13 juillet 2020.

Les Femmes de Mékinac

Les Femmes de Mékinac nous remercient d'avoir accepté de reporter leur conférence du 16 mai dernier et de la reporter en mai 2021.

M.R.C. Mékinac
La MRC de Mékinac nous envoie le certificat de conformité du règlement 271-2020 modifiant son règlement de zonage, adopté en vertu de l'article 130.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Municipalité de Lac-aux-Sables
La Municipalité de Lac-aux-Sables nous informe par résolution 2020-06-177 qu'il ne renouvelle pas l'entente relative à la fourniture de services pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et que celle-ci prendra fin le 31 décembre 2020.

Télécom Déry
Télécom Déry nous informe que notre demande de gratuité pour le service de câble à la maison des jeunes a été accepté en échange de publicité dans le bulletin et le site internet.

Rés. 2020-07-172 : Dépôt de la correspondance de juin 2020

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de juin 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-07-173 : Approbation des comptes de juin 2020

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de juin au montant de 404 185,98 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Un document a été déposé par Sylvain Magnan, représentant syndical, de la part d'un employé municipal en tant que question. Puisqu'il s'agit d'une question syndicale, ce document sera transféré au comité de relations de travail.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 374-2020

Bertin Cloutier

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 375-2020 modifiant le règlement numéro 356-2018, le règlement 210-2003, le règlement 227-2005 (abrogé), le règlement 236-2006 et le règlement 281-

2011 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux;

- dépose le projet du règlement numéro 374-2020 modifiant le règlement numéro 356-2018, le règlement 210-2003, le règlement 227-2005 (abrogé), le règlement 236-2006 et le règlement 281-2011.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 375-2020

Claudette Trudel-Bédard

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 375-2020 modifiant le règlement numéro 355-2018 et 323-2015 pour permettre la circulation des véhicules hors routes (motoneiges) sur certains chemins municipaux;
- dépose le projet du règlement numéro 375-2020 modifiant le règlement numéro 355-2018 et 323-2015 pour permettre la circulation des véhicules hors routes (motoneiges) sur certains chemins municipaux.

Madame Julie Bertrand, conseillère, se retire de la discussion pour le prochain point puisqu'elle est en conflit d'intérêts.

Rés. 2020-07-174 : Demande du syndicat concernant le versement des vacances

CONSIDÉRANT que le syndicat demande à ce que le plein montant de l'indemnité soit versé avant la prise des vacances;

CONSIDÉRANT que cela vient à l'encontre de l'article 23.02 de la convention collective qui dit qu'au 31 décembre de chaque année, les jours de vacances qu'une personne salariée n'a pas pris lui sont payés, ce qui implique que l'indemnité doit être versée au prorata des jours de vacances pris;

CONSIDÉRANT que l'avocate de la municipalité ne recommande pas la pratique demandée par le syndicat puisqu'elle pourrait entraîner des conséquences pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'accepte pas la demande du syndicat concernant le versement des vacances puisque leur demande contrevient à l'article 23.02 de la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Madame Julie Bertrand, conseillère, rejoint la discussion.

Rés. 2020-07-175 : Kiosque de crème glacée au Parc Saint-Jean-Optimiste

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Éric Moreau pour installer un kiosque de crème glacée au Parc Saint-Jean-Optimiste;

CONSIDÉRANT que cela amènera un atout supplémentaire à notre parc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de monsieur Éric Moreau pour l'installation d'un kiosque de crème glacée au Parc Saint-Jean-Optimiste pour l'été 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-07-176 : Offre de Service Pneus TC pour le recapage des pneus du camion à déchets

CONSIDÉRANT l'usure des pneus du camion à déchets;

CONSIDÉRANT que le camion à déchets mettra fin à ses activités au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le recapage des pneus est une solution moins coûteuse pour la période restante d'utilisation du camion par rapport à l'achat de nouveau pneus;

CONSIDÉRANT l'offre de Service Pneus TC pour le recapage des pneus au coût de 2 089,84$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Service Pneus TC pour le recapage des pneus du camion à déchets au coût de 2 089,84$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-07-177 : Carrefour emploi Mékinac

CONSIDÉRANT l'offre du Carrefour emploi Mékinac de nous fournir des vélos et un support à vélos pour les touristes qui désireraient en emprunter;

CONSIDÉRANT que la municipalité devra prendre en charge l'entretien de ces vélos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Carrefour emploi Mékinac de nous fournir des vélos libre-service pour les touristes, conditionnellement à ce que la municipalité trouve un commerce prêt à s'occuper du prêt de ces vélos.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Aucune question.

Affaires nouvelles :

Rés. 2020-07-178 : Demande de soumission pour l'achat d'un nouveau camion

CONSIDÉRANT que le camion Chevrolet Silverado 2005 est en mauvais état dû à la rouille et qu'il doit être remplacé;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire se tourner vers l'achat de camions de marque Ford pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande des soumissions à La Pérade Ford et à St-Onge Ford pour un camion neuf de marque Ford F150.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-07-179 : Levée de la séance

À 20 heures 7 minutes, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorière